



SORNAY, le 23.11.2017

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 22 novembre 2017, à 20h00, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Excusé : GROS Romain

Secrétaire de séance : FICHET David

Arrivé à 20h15, Monsieur Arnaud BOULAY prend part aux discussions qui suivent son arrivée.

Le compte-rendu du 24.10.2017 est approuvé à l'unanimité.

CIMETIERE COMMUNAL : TRANSLATION DU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire indique que le Jardin du Souvenir actuel, dédié à la dispersion des cendres des défunts, situé dans le carré 10 du cimetière communal derrière les columbariums, est aujourd'hui inadapté : l'espace dédié est trop petit, il n'est pas doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts ni d'un réceptacle ou puits commun enterré pour permettre la conservation des cendres dont l'écoulement devrait se faire par éparpillement sur un tapis de galets par exemple qui recouvrent le puits.

Il rappelle à l'Assemblée le devis approuvé des Ateliers Thomasset de Louhans concernant l'aménagement d'un espace cinéraire Jardin du Souvenir avec création d'un puits de dispersion des cendres, pour un montant de 6 117 € HT (7 340 € TTC).

Cet espace prendrait place dans l'angle au Sud Ouest du cimetière communal.

Il informe que dans le cadre d'une translation d'un site cinéraire à l'intérieur du cimetière communal, la commune décide de la manière dont elle va procéder sous réserve qu'il n'y ait pas atteinte à l'ordre public et que les dispositions de l'article 16-1-1 du Code Civil, qui prévoit que "les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traitées avec respect, dignité et décence", soient respectées.

Cette décision doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Il rappelle que, par délibération du 24.10.2017, le conseil municipal avait acté l'instauration d'un tarif concernant les plaques nominatives gravées des défunts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la translation du Jardin du Souvenir actuel - carré 10 - à l'intérieur du cimetière, pour un nouvel aménagement situé dans l'angle Sud-Ouest, et dit que cette translation sera mise en œuvre par la société "Ateliers Thomasset" de Louhans, opérateur funéraire habilité.

ETUDE DE DEVIS

- Deux devis sont présentés concernant la réfection de la toiture de l'école maternelle : société DAZY - REPLONGES, pour l'étanchéité de la terrasse d'un montant de 9 214.32 € HT - 11 057.18 € TTC, et société GAUDILLERE - MONTPONT-EN-BRESSE, pour installation d'une charpente métallique d'un montant de 4 910.35 € HT - 5 892.42 € TTC. Le conseil municipal valide la proposition de la société GAUDILLERE.

- Monsieur le Maire présente un devis de 2 398.50 € HT - 2 878.2 € TTC de la société MARMONT de Louhans, société recrutée dans le cadre du marché à procédure adaptée pour la création d'un chemin piétonnier au droit de la RD971.

En effet, quelques travaux en plus-value pour 2 566 € HT ont dû être réalisés pendant le chantier, non prévus initialement dans le marché : enrobage de 3 entrées supplémentaires, réfection d'une canalisation d'eaux pluviales, installation de grille et de tampon supplémentaires, apport et mise en place de 30 m3 en plus de terre végétale...

Aussi, le devis fait état des travaux en moins-value concernant la couche d'imprégnation à l'émulsion de bitume constituant une réduction de 167.50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant précité, dit que le montant du marché est désormais de 74 075 € HT - 88 890 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- M. LECUELLE Patrick, adjoint au Maire, indique que les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire de garçons sont achevés (enrobé, place PMR, apport en cailloux), de même que l'enrobé sur le parking de l'Eglise.

PROPOSITION DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDE POUR UN AVANT-PROJET CHIFFRE POUR CANDIDATURE AU CONTRAT TERRITORIAL 2018-2020

L'école maternelle de la commune de Sornay est dans un état vétuste. Ce bâtiment a été construit en 1976 et rénové en 1999. Aujourd'hui, la toiture n'est plus étanche ce qui engendre d'importants dégâts du plafond. Aussi, d'importants travaux au niveau notamment de l'isolation thermique et phonique seraient à prévoir, ainsi que la réfection des murs, sols, sanitaires, et installations électriques.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de réhabiliter entièrement ce bâtiment.

Il précise qu'un tel projet entrerait dans le cadre du contrat territorial 2018-2020 financé par la Région.

Les dossiers étant à déposer auprès de la Région par le biais du Pays de la Bresse Bourguignonne - Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne d'ici cette fin d'année 2017, il conviendrait de recruter un bureau d'architecte pour effectuer une étude préparatoire pour la réhabilitation de ce bâtiment, afin de pouvoir monter le dossier de demande de subvention dans les plus brefs délais.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter le cabinet d'architectes Arcad'26 - Louhans, pour la réalisation d'une étude préparatoire pour la réhabilitation de l'école maternelle, afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional dans le cadre du contrat territorial 2018-2020.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette étude.

PROJECTION SUR LES INVESTISSEMENTS A VENIR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une projection d'investissements à prévoir sur les années à venir. Outre le projet de réfection de l'école maternelle, il est proposé de réfléchir à la création d'une halle couverte à l'arrière du foyer rural, pour répondre aux besoins des associations et particuliers, de manière à remplacer le tunnel qui avait été démonté pour défaut de mise au normes.

Le sujet du devenir des anciens ateliers municipaux est également abordé.

De nombreuses idées d'aménagements sont proposées par le conseil municipal. Celles-ci seront étudiées lors de prochaines commissions bâtiments.

INTERCOMMUNALITE : CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'EVOLUTION ET HARMONISATION DES COMPETENCES

L'Assemblée prend connaissance d'une note sur l'évolution et l'harmonisation des compétences élaborée par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. Les conseillers municipaux sont consultés en vue d'émettre des remarques et observations (ne relevant pas d'une délibération) sur les propositions soumises au vu de la réflexion engagées par les groupes de travail sur la définition de l'intérêt communautaire et sur la confirmation ou restitution des compétences supplémentaires.

L'accent est mis sur la partie sport : quatre choix sont proposés par la communauté de communes. Le conseil municipal, à la majorité, retient la 4ème proposition (compétence pour les événements sportifs de dimension intercommunale).

AFFAIRES DIVERSES

Divers comptes-rendus et courriers sont communiqués à l'Assemblée.

Monsieur le Maire remercie la société "La Mare aux Plantes" pour le don d'une vingtaine de chrysanthèmes qui ont été installés sur la place de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**